

l'Europe
s'engage
à La Réunion



RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION FSE 2010

PROGRAMME OPERATIONNEL FSE 2007 – 2013

CCI 2007 FR 051 PO 004

**Etat membre : France
Région : Ile de la Réunion
Objectif : Convergence**

**Version approuvée par le CNS de juin 2011
(Procédure écrite)**



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. IDENTIFICATION	5
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	5
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	5
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	5
2.1.2 Informations financières	5
2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie.....	8
2.1.4 Participation allouée par groupes cibles	12
2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée.....	13
2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE	13
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	15
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence	15
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics	15
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	15
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination	15
2.2.4.1. <i>Promotion de l'égalité entre hommes et femmes</i>	15
2.2.4.2 <i>Promotion de la non discrimination</i>	16
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	18
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu) 18	
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer	20
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »	21
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	28
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer	31
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	31
2.4.7 La loi de modernisation de l'agriculture	33
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	35
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	36
2.7. Modalités de suivi	38
2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2010	38
2.7.2 Actions relatives au niveau national.....	42
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales.....	43
2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)	48
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	49
3- MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES	50
3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	51
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1	52
3.1.1.1 <i>Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1</i>	52
3.1.1.2 <i>Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1</i>	55
3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1	63
3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	64
3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe prioritaire	265
3.2.1.1 <i>Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2</i>	65
3.2.1.2 <i>Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2</i>	69



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au niveau de l'axe 282

4. CONFORMITÉ ET CONCENTRATION	83
5. ASSISTANCE TECHNIQUE	84
6. INFORMATION ET PUBLICITÉ	85



INTRODUCTION

Approbation du Programme Opérationnel FSE de l'île de la Réunion

A l'issue d'une longue année de négociation, le PO FSE de l'île de La Réunion (2007FR051PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 16 Novembre 2007. L'année 2010 constitue donc le rendez-vous à mi parcours de la mise en œuvre du programme opérationnel.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999 « *pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2010.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.

AVERTISSEMENT

Même si l'exercice de révision à mi-parcours des PO a fortement mobilisé le partenariat local en 2010, les orientations et propositions détaillées de révision n'ont pas été insérées dans le présent rapport annuel dans la mesure où ils ont fait l'objet d'un rapport détaillé approuvé par les membres du CNS à l'occasion du Comité du 26 Novembre 2010.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Objectif concerné	Convergence
	Zone éligible concernée	Région ultrapériphérique
	Période de programmation	2007-2013
	Référence du programme (Numéro de code CCI)	2007FR051PO004
	Intitulé du programme	PO FSE de l'île de La Réunion
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année faisant l'objet du rapport	Année 2010
	Date d'approbation du rapport annuel par le comité de suivi	Procédure écrite de juin 2011

2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

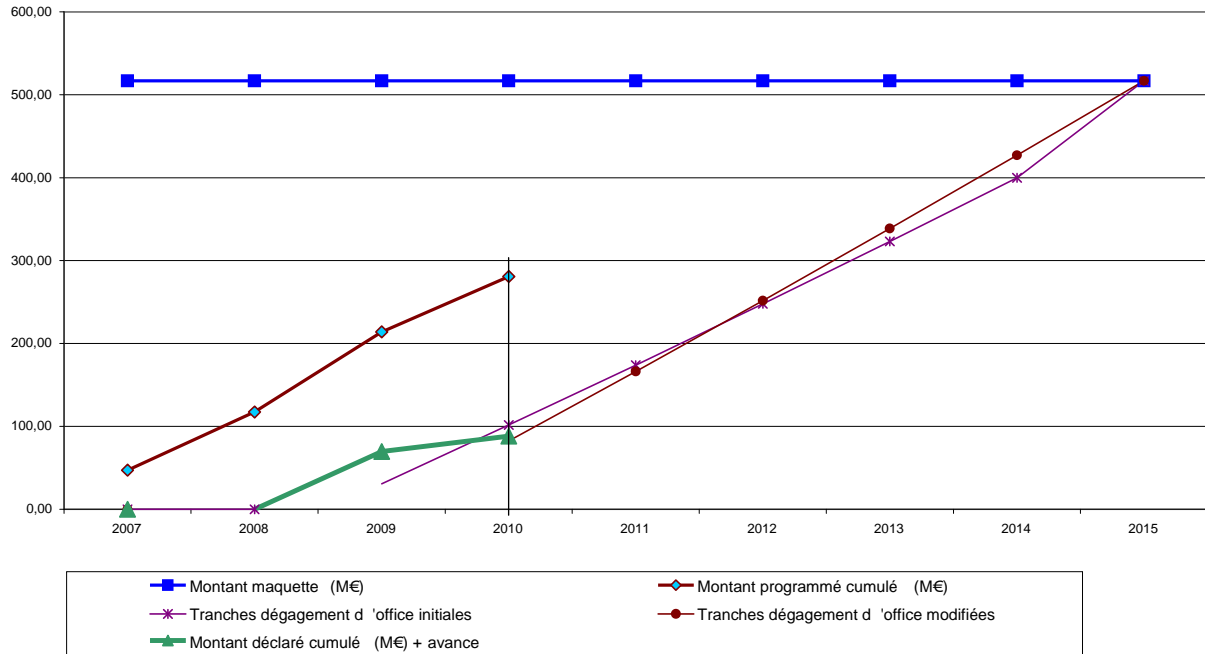
Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1 et 2.

2.1.2 Informations financières



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2010

Evolution annuelle de la programmation du FSE Convergence Ile de la Réunion



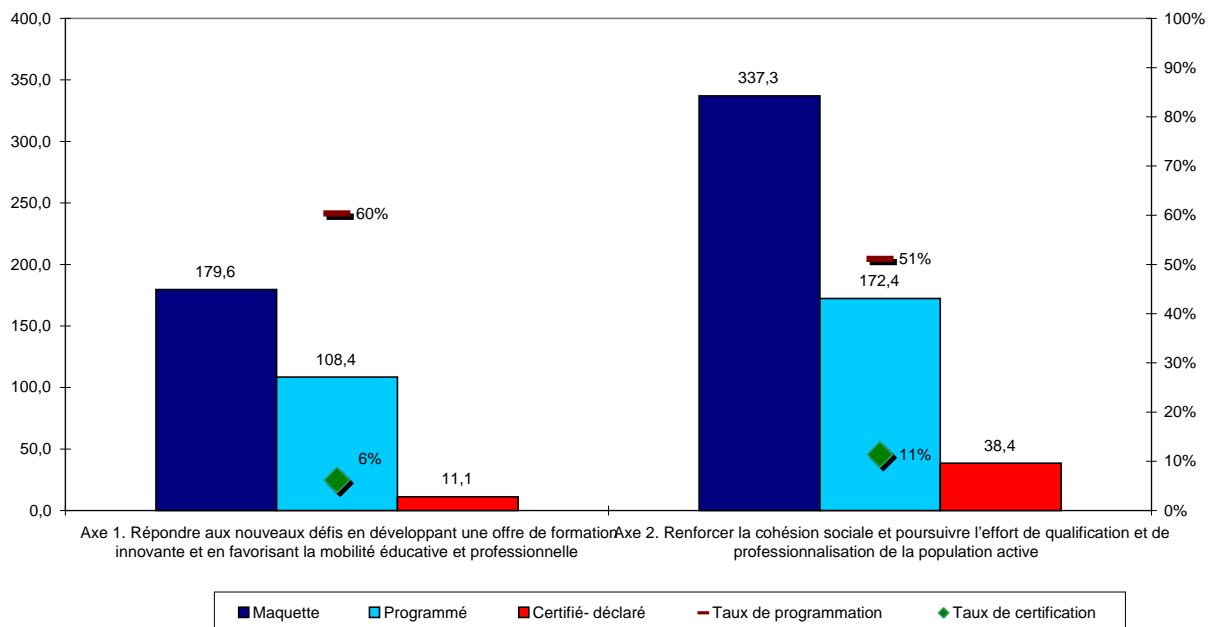
Années	2007	2008	2009	2010
Montant maquette (M€)	516,89	516,89	516,89	516,89
Montant programmé cumulé (M€)	47,10	117,35	214,09	280,85
Montant déclaré cumulé (M€)	-	-	30,92	49,50
Montant déclaré cumulé (M€) + avance	-	-	69,68	88,27
Tranches dégageement d'office initiales	-	-	30,76	101,68
Tranches dégageement d'office modifiées	-	-	-	82,51
Avancement de la programmation au 31/12	9,11%	22,70%	41,42%	54,34%
Avancement des montants déclarés au 31/12	0,00%	0,00%	5,98%	9,58%

Au 31/12/2010, la programmation du FSE est à un niveau très satisfaisant à mi-parcours avec 54 % de la maquette financière programmée. Les dépenses déclarées à la Commission sont à un niveau d'avancement de 10 % conforme au plan de travail décrit lors du RAE 2009, à savoir boucler la clôture du docup 2000-2006 et accélérer la programmation 2007-2013 et conduire l'exercice de révision à mi-parcours des programmes qui a mobilisé les équipes.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2010

Avancement par axe du programme FSE convergence Ile de la Réunion



Avancement PO FSE Chiffres en M€ de crédits UE	Axe 1. Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	Axe 2. Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	Total
Maquette	179,6	337,3	516,9
Programmé	108,4	172,4	280,8
Certifié- déclaré	11,1	38,4	49,5
Taux de programmation	60%	51%	54%
Taux de certification	6%	11%	10%

- ✓ **L'axe 1** : la programmation est en avance par rapport à ce que l'on peut attendre d'une programmation à mi-parcours avec 60 % de FSE programmé. Les dépenses déclarées se situent à un niveau inférieur conformément à la stratégie de certification ciblée des dépenses énoncée dans le RAE.
- ✓ **L'axe 2** : avec 51 % programmés, le niveau théorique moyen d'une programmation à mi-parcours est atteint. Les dépenses déclarées sont en retrait conformément à la stratégie ciblée de certification des dépenses énoncée lors du RAE.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Données financières au 31 Décembre 2010

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle	23 509 853,76	23 484 554,76	25 299,00	13 261 220,62	11 127 588,49
Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active	58 361 672,26	58 215 797,81	145 874,45	20 017 481,34	38 415 814,24
Total général	81 871 526,02	81 700 352,57	171 173,45	33 278 701,96	49 543 402,73
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	81 871 526,02	81 700 352,57	171 173,45	33 278 701,96	49 543 402,73

Les remontées de dépenses des bénéficiaires ont permis d'adresser **4** déclarations de dépenses à la Commission. Le montant des remboursements communautaires s'élève à **49 543 403 euros**.

2.1.3 Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie

N° de référence de la Commission : CCI 2007FR051PO004

Nom du programme : PO FSE ILE DE LA REUNION

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 16/11/2007



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant UE en €
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème prioritaire	Forme de financement	Territoire	Activité économique	Localisation	
62 - Développement de systèmes et de stratégies pour un apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formations et services visant à renforcer l'adaptabilité au changement des salariés ; encouragement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE	22 - Autres services non spécifiés	ILE DE LA REUNION	6 661 815,34
64 - Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des exigences futures en matière d'emploi et de compétences					27 781 687,37
65- Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail					0
66 - Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail					44 073 615,87
68 - Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises					3 251 276,02
69- Mesures visant à accroître la participation durable des femmes à l'emploi et leur progression professionnelle afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail et de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée, notamment par un accès plus aisé aux services de la petite enfance et aux soins pour les personnes dépendantes					



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant (UE)
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème prioritaire	Forme de financement	Territoire	Activité économique	Localisation	

70 - Actions spécifiques pour accroître la participation des migrants à l'emploi et renforcer ainsi leur intégration sociale					0	
71 - Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées: lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail	AIDE NON REMBOURSABLE	REGION ULTRAPERIPHERIQUE	22 -Autres services non spécifiés		30 619 424,71	
72 - Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation et de formation afin de développer l'employabilité, d'améliorer l'utilité de l'éducation et de la formation initiales et professionnelles pour le marché du travail et d'actualiser en permanence les compétences des formateurs dans le contexte d'une économie de l'innovation et de la connaissance					3 435 644,74	
73 - Mesures visant à accroître la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, notamment par des actions visant à réduire le décrochage scolaire et la discrimination fondée sur le sexe, et par un accès plus large à une formation initiale, professionnelle et supérieure de qualité				18 - Éducation		163 303 177,04



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant (UE)
Dimension 1	Dimension 2	Dimension 3	Dimension 4	Dimension 5	
Thème prioritaire	Forme de financement	Territoire	Activité économique	Localisation	
74 - Développement du potentiel humain dans les domaines de la recherche et de l'innovation, notamment par des études de troisième cycle et la formation de chercheurs, et par des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises			22 - Autres services non spécifiés		965 790,00
85 - Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle					70 000,00
				Total	280 847 671,96



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

2.1.4 Participation allouée par groupes cibles

Répartition du FSE en 2010 conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) 1828/2006 du 8 décembre 2006

		Nb en 2008	dont femmes	Nb en 2009	dont femmes	Nb en 2010	dont femmes	Total
Participants	Entrants	5 889	1 885	2 125	-	15 561	6600	23 575
	En cours	-	-	234	-	4 305	1290	4 539
	Sortants	-	-	-	-	11 175	4833	11 175
Statut	Indépendants*	203	60	188	-	246	100	637
	Chômeurs**	4 067	1 337	1 739	-	7 135	3217	12 941
	Inactifs***	1 179	357	432	-	772	321	2 383
	Inactifs en formation****	373	111		-	3 103	1240	3 476
Age	24 ans	1 873	5		-	4 125	1899	5 998
	25 à 54 ans			1 535	-	7 068	2954	8 603
	55 ans	50	1		-	63	25	113
groupes vulnérables	pers. handicapées	-	-	-	-	125	52	125
	autre pers. défavorisées	-	-	-	-	898	368	898
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	3 127	-	1 934	-	303	122	5 364
	CITE 3 (niveau 4)	678	-	348	-	719	254	1 745
	CITE 4 (niveau 3)	113	-	77	-	2 936	1331	3 126
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	99	-	-	-	7 298	3171	7 397

*personne en emploi non salarié, bénévoles, autres

** y compris chômeur longue durée

*** toute personne jeune, n'ayant jamais travaillé, ou toute personne qui souhaite rentrer sur le marché du travail, après une longue période d'inactivité, sans inscription comme demandeur d'emploi. Cette catégorie se distingue des participants «inactifs en formation» qui est déjà en formation avant son entrée dans l'opération cofinancée.

****scolaire, étudiants, autres

Ces données doivent être analysées avec beaucoup de précaution. En effet, il s'agit de statistiques issues des seules actions ayant fait l'objet d'une déclaration à la Commission. Elles représentent moins d'un tiers des dépenses programmées depuis 2007. Les données ont été renseignées sur la base des bilans d'actions pris en compte lors des déclarations de dépenses.

Une analyse synthétique provisoire de ces indicateurs montre que :

- le nombre d'hommes est supérieur à celui des femmes ;
- les formations de niveau 5 et 5bis sont les plus importantes en termes d'effectif, représentant 80 % des données collectées ;
- les actions soutenues ciblent très majoritairement les demandeurs d'emploi



2.1.5 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2010

2.1.6 Analyse qualitative du PO FSE

Le rythme de la programmation en 2010 décélère légèrement. En effet, 81 dossiers ont été programmés, soit 40 de moins que l'année précédente. 95 % des mesures du programme opérationnel ont été concernées.

Sur la base des prévisions des services, les quatre dispositifs n'ayant pas mobilisé d'actions à ce jour, feront l'objet d'un examen en comité de programmation en 2011.

a) Intégration de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de toute action spécifique en la matière

La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes est appréhendée à un double niveau dans le programme opérationnel FSE :

- de manière transversale ;
- au sein d'actions spécifiques ;

De manière transversale, les actions inscrites au programme opérationnel FSE sont mises en œuvre conformément aux dispositions réglementaires existantes en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et font l'objet, si nécessaire, d'une adaptation systématique aux problématiques locales. Aussi, lors de l'instruction des demandes de subvention et notamment lors de l'analyse des critères de sélection, un regard attentif est porté sur la prise en compte de ces dispositions. Une vérification circonstanciée est renouvelée au moment du bilan.

Dans ce sens, tous les cadres d'intervention agréés par le Comité de programmation depuis 2007 font obligation aux porteurs de projets de fournir des indicateurs sexués conformément à l'annexe XXIII du règlement (CE) n°1086/2006. Ces données sont renseignées sur la base des bilans d'actions qui sont pris en compte dans des déclarations de dépenses à la Commission.

En 2010, l'intervention du FSE en faveur d'actions spécifiques sur la problématique de l'égalité homme/femme a été maintenue.

Comme en 2009, deux actions ont été programmées en 2010 :

- le programme d'actions de [l'Agence pour l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes](#) ;
- une action spécifique d'accompagnement des femmes en situation de grande exclusion

b) Actions visant à accroître la participation des migrants à l'emploi et à renforcer ainsi leur intégration sociale

Dans le cas de la Réunion, la problématique de l'intégration des populations migrantes se pose dans un contexte différent de celui de l'Europe continentale. Les actions de formation, de lutte contre les exclusions sont destinées à l'ensemble des publics résidant à La Réunion, y compris les publics migrants.



c) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et ainsi à améliorer l'inclusion sociale des minorités

Au même titre que la problématique des populations migrantes, les actions bénéficiant du soutien du FSE visent un large public compte tenu du contexte socio-économique de La Réunion.

d) Actions visant à renforcer l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées

Conformément à l'annexe XXIII du règlement CE 1086/2006, ont été identifiées au titre du programme opérationnel FSE les minorités suivantes :

- personnes en situation d'illettrisme,
- personnes handicapées.

En lien avec les orientations européennes, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion fait de la lutte contre l'illettrisme, de l'égalité des chances et de l'insertion des personnes handicapées des priorités majeures. A ce titre, ces dispositifs constituent un des objectifs stratégiques de l'axe prioritaire 2 du programme opérationnel.

L'intervention du FSE en 2010 a été orientée vers :

- l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des déficients auditifs. **L'objectif étant de développer une démarche d'accompagnement sur mesure, dimensionnée à la problématique de communication et d'autonomie des personnes déficientes auditives ;**
- l'ingénierie par l'expérimentation en vue de l'élaboration d'outils d'insertion des personnes en situation d'exclusion ;
- l'élaboration d'une enquête sur les trajectoires et intégrations des migrants ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle.

En matière de lutte contre l'illettrisme, l'effort a été maintenu en faveur des Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme (APLI), mais aussi sur des actions orientées vers des publics spécifiques (détenus).

e) Actions innovantes, présentation des thèmes, des résultats de ces actions, de leur diffusion et de leur intégration

Les actions innovantes sont identifiées au sein de l'axe prioritaire 1 du programme opérationnel FSE.

Dans la poursuite de 2009, des actions visant à structurer une offre de formation innovante ont été programmées en faveur des publics en difficulté. Innovants à la fois sur les process et leur contenu, ces dispositifs visent une meilleure adéquation entre les besoins des bénéficiaires et les demandes des entreprises (POST DOC, bourses régionales aux étudiants des filières supérieures). De plus, en faveur des personnes en difficulté, le cadre d'intervention du dispositif basé sur la capitalisation d'expériences transnationales a été adopté.

f) Actions transnationales et/ou interrégionales

L'expérimentation transnationale est prévue au titre de l'axe 1 du programme opérationnel. Aucune autre action n'a encore été programmée au titre de ce dispositif.



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des mises en œuvre des aides à l'investissement.

C'est le cas par exemple :

- des règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- de à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (n°X60/2008) ;
- de à la reconduction du régime d'aide relatif au soutien à l'emploi scientifique et à la mobilité vers les entreprises à partir de la recherche appliquée (POST DOC).

2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics concernant des projets bénéficiant d'un concours du FSE sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

L'autorité de gestion a pris toutes les mesures qui s'imposent pour assurer que les projets retenus pour un cofinancement par le FSE respectent les règles en vigueur en matière de protection et d'amélioration de l'environnement, plusieurs projets visant ces objectifs communautaires ayant été soutenus en 2010 (chantiers d'insertion dans le domaine de l'environnement, formations initiales aux métiers agricoles).

2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

2.2.4.1. Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les interventions prévues au titre du FSE prennent naturellement en compte la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments sont



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2010

examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle, le FSE participe aux actions visant à une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion au travers :

- o d'études : chiffres clés de la parité publiée par l'INSEE Réunion en 2010 et consultable sur son site Internet,
- o d'actions : sensibilisation sur la dimension hommes/femmes au sein des entreprises, telles que le lancement du « Prix de la vocation scientifique », du « Label mixité régionale » ou encore l'animation d'un réseau en faveur de la création d'activité par les femmes.
Des initiatives sont également menées dans les établissements scolaires autour de conférences, débats (« Les remparts des idées reçues », « Fémin'Attitude, une journée « spéciale filles » pour découvrir les industries au féminin »).

2.2.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;

- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunion europe.org pour les déficients visuels) ;
 - mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera, d'une part, à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
 - soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a pu être abordée en 2010 à travers deux actions :
- le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :
 - l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la problématique hommes-femmes ;
 - la sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
 - la communication, information (site internet, actions publicitaires, colloques...)
 - et, la reconduction de l'action « FLO8 » destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuses de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 88 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2010.



2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Comme en 2009, l'année 2010 a été marquée par la publication au niveau national de textes réglementaires relatifs à la gestion et au contrôle du FSE, qui ont nécessité des adaptations au niveau local, notamment afin de préserver les fondamentaux du système de gestion confirmé par les missions d'audit et approuvé par la Commission à travers le descriptif du système de gestion et de contrôle du PO FSE. Cet effort d'adaptation s'est manifesté par exemple avec la parution de l'instruction n°2010-40 du 20 avril 2010 relative aux conditions de recevabilité des opérations financées au titre des programmes FSE 2007-2013.

Ces adaptations ont pu entraîner une certaine instabilité pour le PO FSE 2007-2013 Réunion, dans la mesure où les nouveaux textes ont été conçus à partir du schéma de PO FSE Compétitivité régionale et emploi.

2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

Depuis 2008, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole.

Cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

L'inflation s'est alors installée durablement.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises pousse ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui alors consomment moins, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, l'artisanat, le commerce, les services.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2010

Par voie de conséquence, en 2009, les importations en valeur sont en retrait de 7,5 % à 4,2 milliards d'euros (- 13,5 % hors poste navigation aérienne), faisant suite à une croissance de 12,7 % en 2008 et de 1,8 % en 2007.

Le trafic total de marchandises embarquées ou débarquées, incluant le transbordement, à diminué de 8,8 % en 2009 après une hausse de 1,8 % en 2008. Cette évolution est principalement due au trafic de conteneurs EVP (Equivalents Vingt Pieds) en repli de 12,3 %.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, basculement des eaux, port, baisse de la production de logements) et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer. La combinaison de ces difficultés a fait reculer le chiffre d'affaires du secteur de plus de 30 % en 2009 selon le CER BTP.

S'agissant du secteur de l'artisanat, les inscriptions d'artisans à la Chambre de métiers ont baissé de 32 % en 2009 alors que les radiations ont progressé de 8 %. Le chiffre d'affaires a régressé en 2009 de 4,2 % après une croissance de 13,5 % en 2008. Cette baisse est directement liée à la baisse du chiffre d'affaires du secteur du bâtiment qui représente 45 % du chiffre d'affaires de l'ensemble de l'artisanat.

Dans ce contexte, il est à souligner que le secteur agricole constitue une exception. En effet, ce secteur poursuit son développement et sa consolidation dans la mesure où :

- il est largement soutenu par les fonds publics ;
- la demande suit l'augmentation démographique et est peu sensible aux fluctuations du coût des carburants et à la baisse du pouvoir d'achat constatée,
- les conditions climatiques ont été assez favorables en 2010 (absence de catastrophes naturelles : cyclones, ou inondations).

Enfin, la dégradation du marché du travail a été significative en 2010.

Ainsi, à fin décembre 2010, 103 240 Réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A, soit 20 080 demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaire par rapport à 2008, (+ 24,1 %).

A titre de comparaison, il s'agit d'un niveau comparable à celui enregistré en 2003, soit 7 ans auparavant.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou local (Cf. 2.4.5).

Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, sont susceptibles d'avoir un impact important sur la programmation :

- L'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds.
- L'attribution d'une avance supplémentaire qui venait diminuer les montants à justifier lors de la première échéance du dégageement d'office pour le FEDER et le FSE.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2010

- L'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE.

Un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intègreraient déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

Au niveau national, une vaste concertation a été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-Mer : les Etats-Généraux de l'Outre-Mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-Mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.

Enfin, l'année 2010 a vu également apparaître une organisation des pouvoirs publics différente au plan des ministères et administrations centrales : rétablissement du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé. La DGEFP a été rattachée à ce ministère même si sur le plan statutaire le personnel est lui par convention de gestion signée le 11 avril 2011, dépendant du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2010

- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement ;
- les technologies de l'information et de la communication ;
- l'agro-nutrition ;
- les énergies renouvelables ;
- l'environnement ;
- le tourisme.

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré-allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI).

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais en y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place d'un GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité (art. 50).
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra, tous les deux ans, rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

- parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
 - développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
 - développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
 - engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
 - adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.
- **dans le domaine des déchets :**
 - atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
 - prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
 - favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.
 - **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**
 - mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
 - valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du point j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
 - réaliser un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
 - mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.
 - **dans le domaine de l'eau :**



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

- inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
 - favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.
-
- **dans le domaine des pollutions et de la santé :**
 - atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
 - assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
 - engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
 - engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

 - **dans le domaine des transports :**
 - mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.

 - **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**
 - mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- ✓ Bâtiments et urbanisme,



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

- ✓ Transports,
- ✓ Energie,
- ✓ Biodiversité,
- ✓ Risques, santé, déchets,
- ✓ Gouvernance.

En voici les principales avancées par chantier :

→ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transport tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- ✓ Engager une rupture technologique dans le neuf et accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- ✓ Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

→ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- ✓ Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- ✓ Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- ✓ Expérimenter le péage urbain
- ✓ Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

→ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée

- ✓ Favoriser le développement des énergies renouvelables
- ✓ Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- ✓ Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plans d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- ✓ Etendre les certificats d'économies d'énergie



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- ✓ Elaborer la Trame verte et bleue
- ✓ Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- ✓ Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- ✓ Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- ✓ Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- ✓ Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- ✓ Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- ✓ Réforme du CESE et du CESR
- ✓ Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel

→ Maîtrise des risques, traitement des déchets et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes et en gérant plus durablement les déchets.

- ✓ Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- ✓ Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- ✓ Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- ✓ Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- ✓ Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)



2.4.3 Les Etats-Généraux de l’Outre-Mer et le Comité Interministériel de l’Outre-Mer

De la mi-avril au mois d’octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d’outre-mer afin de permettre, l’émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l’échelon local qu’à l’échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l’environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l’égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l’Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l’égalité des chances des Français de l’Outre-mer, le Délégué général à l’Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l’Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l’Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d’identifier, au vu des spécificités des collectivités d’Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.
- d’évaluer les résultats des politiques conduites par l’Etat Outre-mer et les progrès en termes d’égalité des chances pour les populations d’Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s’est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L’ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l’Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.



THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme est en examen au Conseil d'Etat. Il a été publié à la fin du premier trimestre 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) ont été prolongées jusqu'à fin 2010.
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filieres animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.



GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes**

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale**.
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions devaient être faites courant 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : le commissaire au développement endogène en charge de La Réunion et de Mayotte a été installé en 2010.

Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2010

- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projets : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisé par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2010

temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » au titre des années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pouvaient être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliquent jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concerne des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'applique pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, a permis aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.



Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 ont pu être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, a permis aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2010 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est concentrée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.

S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits en 2009-2010 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.

2.4.7 La loi de modernisation de l'agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 10 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française.

Il s'agit :

- ❖ Du renforcement de la compétitivité de l'agriculture française par les moyens suivants :

- Obligation d'un écrit pour certains contrats de vente entre producteurs et acheteurs : il est prévu la possibilité de rendre obligatoire la conclusion de contrats de vente écrits entre producteurs et acheteurs, d'une durée minimale de 1 à 5 ans, et comportant des clauses sur les volumes, les modalités de livraison et de détermination du prix. Ces contrats prennent la forme de contrats types qui doivent être respectés sous peine d'une sanction administrative.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

- Interdiction de rabais, remises et ristournes en période de crise conjoncturelle : le gouvernement a d'ores et déjà la possibilité de déclarer, par arrêté, des périodes de crise conjoncturelle pour certains produits agricoles périssables ou issus de cycles courts de production, d'animaux vifs, de carcasses ou encore pour certains produits de la pêche et de l'aquaculture. La loi envisage d'interdire, pendant cette période et pour ces produits, la pratique de rabais, remises et ristournes entre producteur et acheteur.
- Création d'un « fonds national de garantie des calamités agricoles » : le « fonds national de garantie des calamités agricoles » pourrait se substituer à l'actuel « fonds national de gestion des risques en agriculture ». Ce fonds prendrait en charge une part des primes ou cotisations d'assurance concernant certains risques agricoles, de façon forfaitaire et variable suivant l'importance du risque et la nature des cultures. Le cumul de cette aide avec la contribution de l'Union européenne ne pourrait excéder 65 % de la prime ou cotisation d'assurance. Le montant de l'aide est dégressif dès lors que le risque est assurable.

❖ de l'inscription de l'agriculture et la forêt dans un développement durable des territoires par les moyens suivants :

- Création d'un plan régional d'agriculture durable : Le projet de loi envisage de contrôler davantage le changement de destination des terres agricoles. Ainsi, il est prévu d'établir un plan régional d'agriculture durable tenant compte des spécificités des territoires et de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ce plan, arrêté par le Préfet, associe les collectivités territoriales. Il est préparé en concertation avec les acteurs concernés, notamment la profession agricole, les associations de protection de l'environnement, les collectivités territoriales, les chasseurs, les agences de l'eau, les chambres d'agriculture. Ce plan pourrait constituer un document de référence.
- Création d'une taxe lors de la cession à titre onéreux de terrains récemment constructibles : il est prévu la création d'une taxe au profit de l'Etat sur la cession à titre onéreux de terrains rendus constructibles après le 13 janvier 2010. Cette taxe est progressive et ne s'applique pas lorsque le prix de cession est inférieur à 10 fois le prix d'acquisition. Elle est due par le cédant lors de la première cession à titre onéreux intervenue après le classement en terrain constructible.
- Modification du mode de calcul de l'indice des fermages : la loi prévoit enfin de modifier le mode de calcul de l'indice des fermages, en substituant aux indices départementaux un indice national prenant en compte l'évolution du revenu national agricole à l'hectare et du niveau général des prix.



2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 (pérennité des opérations) du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été identifiée en 2010.



2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée plurifonds et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes entre fonds ont été établies :

- S'agissant des interventions renforçant la compétitivité des hommes, quelques lignes de partage claires ont été définies :

entre le FEDER et le FSE sur :

- les interventions dans le champ de l'éducation et de la formation professionnelle : sont pris en compte dans le cadre du programme FEDER les investissements en faveur des établissements d'enseignement et de formation professionnelle alors les cycles de formation professionnelle, les interventions en faveur des étudiants, des équipes pédagogiques et des systèmes de formation relèvent du champ d'intervention du FSE.
- la recherche : les infrastructures de recherche, les programmes de recherche et les actions visant la diffusion de la culture scientifique et technique bénéficient d'un concours du FEDER alors que le FSE se concentre notamment sur les allocations de recherche doctorale et post-doctorale.

entre le FEADER et le FSE sur :

- le développement rural : les formations menées dans le cadre du développement rural ont été soutenues par le FSE tandis que le FEADER a financé les formations des actifs agricoles.

entre le FSE et le FEP sur :

- l'accompagnement de la filière pêche : le FSE intervient sur les dispositifs de formation initiale et continue à destination des publics concernés. Le FEP est orienté sur le développement et la structuration de la filière.

- S'agissant des interventions agissant sur la compétitivité économique, quelques lignes de partage ont été définies, d'une part, entre le FEDER et le FEADER et, d'autre part, entre le FEDER et le FEP sur :

- les activités d'innovation : le FEADER prend en charge toutes les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire pouvant être valorisées et diffusées sur le terrain afin de tenir compte des contraintes



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

réglementaires. Le FEDER soutient des programmes de recherche agronomique n'ayant pas une application directe sur le terrain.

La qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépend également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.



2.7. Modalités de suivi

2.7.1. Cadre de la mise en œuvre du programme en 2010

Comités de programmation tenus en 2010

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2010 année de la révision à mi parcours des programmes, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 26 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à **11 reprises** aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

03 Février 2010	06 Mai 2010	05 Août 2010	05 Novembre 2010
04 Mars 2010	03 Juin 2010	02 Septembre 2010	16 Décembre 2010
01 Avril 2010	01 Juillet 2010	07 Octobre 2010	

Dans le cadre de la révision à mi-parcours des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à **10 reprises** dans sa configuration restreinte. Enfin, le Comité Local de Suivi a été consulté à **5 reprises par voie de procédure écrite**.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2010 :

Au cours de cette année, 81 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Locaux de Suivi, ce qui représente un montant de 71,21 millions d'euros de crédits FSE programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Données indicatives en Millions d'euros :

	Axe 1	Axe 2	TOTAL
Montant FSE programmé du 01/01/2010 au 31/12/2010 et poids relatif par axe	32,540 M€ 46 %	38,671 M€ 54 %	71,211 M€ 100 %
Rappel Année 2009	39,956 M€ 41,3%	56,788 M€ 58,7 %	96,744 M€ 100 %

Au 31 décembre 2010, un montant cumulé de près de 71,211 millions d'euros de FSE a été programmé, soit 13 % de l'enveloppe disponible. La baisse du montant programmé par rapport à 2009 s'explique par un retour à la normale du rythme de la programmation. En effet, le niveau plus élevé de 2009 prenait en compte le rattrapage du retard du début de programmation.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

	Axe 1	Axe 2	TOTAL
Nombre de dossiers FSE programmés du 01/01/2010 au 31/12/2010 et poids relatif par axe	26 32 %	55 68 %	81 100 %
Rappel Année 2009	34 28 %	87 72 %	121 100 %

Comités de Suivi tenus en 2010

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en mai 2010 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2009 des programmes.

Un Comité de Suivi s'est tenu en novembre 2010 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2009

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2009.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEDER Convergence étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2010.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2009 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FSE.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEADER

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEADER.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEP

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2009 FEP.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2009 FEDER Coopération territoriale

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Mai 2010 relatif au rapport annuel 2009 FEDER Coopération Territoriale.

Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

Thématique centrale du CNS de Novembre 2010 : égalité des chances et inclusion sociale

Le Comité prend acte des interventions des programmes européens en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et notamment de son articulation avec les programmes révisés tout en félicitant le Président Jean Raymond MONDON pour le travail partenarial remarquable accompli à ce jour sous son pilotage. Il souhaite la bienvenue à M. Guy DUPONT à la présidence du CRI.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2010.

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2010.

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2010.

Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2010.

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et des perspectives en matière de dégagement d'office fin 2010 à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence. Il sollicite par ailleurs, la reconstitution progressive de l'avance FEP versée pour la zone Convergence pour faire face aux besoins de trésorerie actuels.

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.



Evaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes 2007-2013

Le Comité prend acte des conclusions de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes 2007-2013.

Révision à mi-parcours des programmes 2007-2013

Le Comité approuve les propositions de révision à mi-parcours des programmes 2007-2013 et donne mandat au CLS pour finaliser les programmes révisés et conduire les discussions avec les instances nationales et communautaires.

2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, plusieurs textes réglementaires sont parus fin 2010 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FEDER, il s'agit des textes suivants :

- Le décret n° 2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leur groupement. Ce texte précise le champ d'intervention des collectivités ;

Ce document précise, sur le plan national, les possibilités d'intervention en faveur des entreprises et notamment du soutien à l'immobilier.

Par ailleurs, suite à la modification réglementaire intervenue en faveur des opérations liées à l'efficacité énergétique dans les logements, les autorités nationales ont tenu à inciter les partenaires locaux à profiter de cette disposition offerte dans le cadre, notamment, de la relance économique en soulignant sa contribution aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit du texte suivant :

- Instruction n° 2010-14 du 20 avril 2010 relative aux conditions de recevabilité des opérations financées au titre des programmes du Fonds social européen de la période 2007-2013

S'agissant de la gestion du FEADER, il s'agit du texte suivant :

- Le décret n°2009-1452 du 24 novembre 2009 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural ; ce texte, conformément à la réglementation communautaire, décrit le champ de dépenses qui peuvent être retenues au titre des programmes mobilisant du FEADER.

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.

Depuis 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.



Enfin, un certain nombre de textes a été produit afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.

2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration et mise en œuvre du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de décembre 2010 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2010

CNS d'octobre 2008 ont été agréés pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

La démarche d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation à la Réunion a été initiée en 2008 sous l'autorité d'un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux ont été menés par une structure partenariale ad hoc – le Comité Régional pour l'Innovation – présidé par le Président du CESR et composé de représentants du monde économique et social, du monde de la recherche ainsi que de personnes qualifiées, qui assure également la gouvernance territoriale mise en place pour le management et la mise en œuvre de la SRI.

Les principaux objectifs s'inscrivent dans une volonté de structurer le territoire pour engager La Réunion dans un nouvel acte de développement axé sur la révolution culturelle, industrielle et territoriale de l'innovation et de la recherche-développement, dans le cadre d'un environnement adéquat dynamisant le processus d'innovation.

Une définition de l'innovation a été adoptée par l'ensemble des participants : « l'innovation, c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique mais aussi social et culturel ».

Les échanges menés au sein des groupes de travail en 2009 ont permis de formaliser une version provisoire de la Stratégie Régionale d'Innovation de La Réunion qui a fait l'objet d'une première restitution à l'occasion des 1ères assises régionales pour l'innovation qui se sont tenues le 13 octobre 2009 puis à l'occasion du CNS de décembre 2009.

La première version rappelle le processus de rédaction de la SRI fondé sur 3 axes :

- les fondamentaux : le co-développement, le travail en réseau, l'accessibilité, la visibilité et la lisibilité ;
- les étapes de l'innovation : l'obligation ou l'envie de faire, la motivation à faire, le savoir faire, le pouvoir faire, la valorisation ;
- les axes et orientations : compétitivité humaine, compétitivité économique, compétitivité territoriale.

A partir de ces axes fondateurs, le CRI a poursuivi la démarche stratégique en déclinant ces orientations en actions concrètes, avec la volonté affichée d'apporter aux entreprises réunionnaises les moyens de s'adapter au contexte extérieur.

La poursuite des travaux a donc porté sur les problématiques de la gouvernance et du financement, notamment à l'occasion des travaux de révision à mi-parcours, avec une formalisation de la SRI à travers des mesures opérationnelles regroupées autour de grandes orientations déclinées en fiches actions dans une version définitive transmise à la Commission le 10 novembre 2010.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

La Stratégie Régionale d'Innovation finalisée décline les trois enjeux principaux que le territoire doit relever dans les prochaines années : s'ouvrir sur le monde, s'engager dans l'excellence et considérer le territoire dans de nouvelles dimensions. Dans cette perspective, 8 orientations stratégiques ont été retenues et déclinées en 17 fiches actions présentées ci-après.

Les huit orientations de la SRI :

Compétitivité humaine :	<ul style="list-style-type: none">- Elever le niveau de qualification en correspondance avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des Domaines d'Activité Stratégique- Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme
Compétitivité économique :	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils- Mettre les entreprises en situation d'innover- Créer les conditions de réalisation des projets (d'amont en aval)
Compétitivité territoriale :	<ul style="list-style-type: none">- Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire- Doter la Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation- Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité

Les 17 fiches-actions de la SRI :

1. Faire connaître et renforcer les capacités de recherche publique réunionnaise
2. Créer une structure de la recherche : cellule technique de réponse aux appels à projets
3. Etablir le concept de « docteur conseil »
4. Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entrepreneuriat
5. Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production
6. Organiser et exporter la filière « ingénierie de formation »
7. Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations notamment dans les entreprises
8. Prospector activement toutes les entreprises
9. Professionnaliser les accompagnateurs d'entreprises à l'innovation
10. Créer une aide financière d'amorçage et animer le réseau
11. Mener une politique de communication spécifique sur l'innovation
12. Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques



13. Développer et concrétiser une culture de projet en matière d'aménagement, fédérant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et de la sphère privée
14. Structurer les aménagements pour favoriser les Domaines d'Activité Stratégique
15. Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement
16. Structurer une filière « équipements et matériaux urbains »
17. Développer et animer les réseaux de tous types

Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

❖ Les activités du Comité Régional d'Evaluation

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une nouvelle plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Il s'est réuni pour la première fois le 9 juillet 2010 et a :

- acté les modalités pratiques de son fonctionnement,
- approuvé le Plan Régional d'Evaluation des programmes européens 2007-2013 de la Réunion,
- pris acte du démarrage de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 à la Réunion par le cabinet d'études Ernst&Young.

Il a été informé de l'avancement des travaux le 30 septembre 2010 et s'est réuni pour la deuxième fois le 15 octobre 2010 et a :

- pris connaissance des propositions de recommandations de l'évaluateur,
- pris acte du projet d'étude d'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) mené par la DEGEOM.

❖ Les travaux de fiabilisation des indicateurs

- **Formation de sensibilisation aux indicateurs**

Dans le cadre du cycle de formation à l'évaluation des PO FEDER/FSE Compétitivité et Convergence et des contrats de projets 2007-2013 organisé par la DATAR et financé par Europact, une journée de formation sur la sensibilisation des services instructeurs au référencement des indicateurs a été organisée le 12 mars 2010 à la Réunion par le Cabinet d'études Ernst&Young.

Cette formation a servi de point de départ à un plan de rattrapage de saisie des indicateurs sur PRESAGE.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

- **Bilan de saisie des indicateurs FEDER**

Un travail interne à l'AGILE a été réalisé au second trimestre 2010 pour expertiser la qualité de la saisie des indicateurs sur PRESAGE du programme FEDER. Une lecture exhaustive des dossiers programmés depuis le début de la programmation a été faite afin de vérifier sur Presage le bon référencement des indicateurs. Ce travail a donné lieu à des corrections substantielles.

- **Interface de saisie D1-D2 des indicateurs de l'annexe 23 du règlement CE 1828/2006 du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion**

Avec l'appui de la Délégation Générale à l'Outre-Mer (DEGEOM), un nouvel outil informatique est en cours de mise en œuvre. Cet outil est interfacé avec Presage et devrait permettre dès 2011 d'obtenir une collecte de donnée fiable pour le PO FSE.

- **Expertise des indicateurs des PO**

L'étude de révision à mi-parcours a été l'occasion d'expertiser un certain nombre d'indicateurs avec l'aide du cabinet d'études Ernst & Young et la participation des services instructeurs. Certains d'entre-deux vont ainsi être modifiés dans la version révisée des programmes.

- **Mise à jour des indicateurs FEADER**

Un travail de fond s'est poursuivi en 2010 sur la mise à jour des indicateurs au niveau de l'instruction des dossiers présentés en comité de programmation et au niveau des dossiers saisis dans l'outil de gestion OSIRIS.

- **❖ L'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et de l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la réunion**

L'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et de l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion est la première étude proposée dans le plan régional d'évaluation des programmes européens de la Réunion, conformément aux engagements pris dans les différents programmes opérationnels.

Après mise en concurrence, le cabinet d'études Ernst&Young a été sélectionné pour réaliser cette étude plurifonds sur une durée de 5 mois à partir de juillet 2010 jusqu'à novembre 2010.

L'avancement de cette étude a été suivi par le Comité Régional d'Evaluation des programmes européens à la Réunion composé des membres locaux du CNS et de l'INSEE, lors de ses réunions des 9 juillet et 15 octobre 2010.

Les principaux résultats ont été exposés lors du CNS du mois de novembre 2010.

Le plan régional d'évaluation et l'ensemble des rapports d'évaluation sont disponibles sur le site internet http://www.reunioneurope.org/UE_DOC-rapport_2007-2013.asp



2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)

Les derniers rattrapages de saisies ayant été effectués, l'application Presage Web a été mise à jour au fil de l'eau et en temps réel par les services instructeurs et les différents acteurs du programme.

L'interface avec le logiciel NDL de la Comptabilité publique française a également été mis en route au premier semestre 2010 et permet un transfert automatique des données de paiement des crédits européens et des contreparties nationales de l'Etat.

Par ailleurs, des travaux préparatoires ont été conduits avec les collectivités régionale et départementale afin de mettre en œuvre le même type d'interface pour les paiements de ces collectivités.

Sur le plan des formations, 7 sessions ont été organisées pour de nouveaux utilisateurs. Elles ont concerné 34 personnes issues de onze services instructeurs de l'Etat et des Collectivités.

- Mise en place d'OSIRIS (FEADER)

L'ASP a mis en place une équipe de trois personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS.

Les travaux de 2010 ont porté sur :

- ✓ La mise en production de 10 nouveaux cadres (à ce jour 65 cadres d'intervention sur 68 ont été agréés et mis en production sous OSIRIS) ;
- ✓ La formation des gestionnaires ;
- ✓ L'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- ✓ L'animation des comités techniques OSIRIS ;
- ✓ Les demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- ✓ Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- ✓ Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- ✓ Phase de test avec le service instructeur,
- ✓ Modifications éventuelles du dispositif,
- ✓ Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- ✓ Elaboration du cahier de paramétrage ;



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

- ✓ Mise en production par le niveau national.

2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2010



3- Mise en œuvre par axes prioritaires

Afin de conserver la logique de l'approche stratégique et dans un souci de lisibilité, le programme opérationnel FSE de l'île de La Réunion est constitué de deux axes prioritaires.

- **Axe prioritaire n°1 - Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et favoriser la mobilité éducative et professionnelle.**
- **Axe prioritaire n°2 - Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.

Avertissement :

Les tableaux d'avancement prévus à l'annexe XVIII du règlement (CE) n° 1083/2006 ont été renseignés au niveau de chacun des indicateurs (réalisation, résultat) permettant le suivi des objectifs stratégiques prévus au sein de chaque axe (objectifs 1a, 1b ...). Les indicateurs sont renseignés sur la base des bilans des actions déclarées à la Commission.

En complément de ces tableaux détaillés correspondant au format règlementaire, un tableau de synthèse d'avancement par axe figure au début de chaque axe afin de disposer d'une vision synthétique de l'avancement des réalisations et des résultats.



3.1 Axe Prioritaire 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle

Si la croissance démographique et l'élévation des niveaux de qualification, sont des enjeux majeurs pour le développement de La Réunion il importe dès aujourd'hui de faire évoluer l'offre de formation pour qu'elle s'adapte aux secteurs porteurs des emplois de demain soit dans les filières stratégiques définies soit en anticipant les grands chantiers. Il s'agit donc de développer une offre de qualification en cohérence avec l'émergence des secteurs économiques concernés tels que celui des services à la personne.

Le développement récent à La Réunion des formations d'enseignement supérieur nécessite un accompagnement soutenu pour accroître les formations de très haut niveau pour tous les secteurs porteurs.

Il importe par conséquent d'anticiper les évolutions des ressources humaines et du marché du travail afin de construire une stratégie d'ensemble concourant à améliorer et mieux coordonner les politiques d'emploi et de formation. Le défi de l'adaptation entre offre d'emploi et offre de formation se traduit par des efforts soutenus et réactifs en matière d'ingénierie.

Enfin, la stratégie intégrée plurifonds a retenu l'augmentation des possibilités d'emploi et de formation à l'extérieur et l'ouverture des possibilités de mobilité éducative et professionnelle comme un défi à relever.

Le FSE et le FEDER contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants**
- b) Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir**
- c) Objectif 1c - Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale**



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis de l'axe prioritaire 1

3.1.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 1

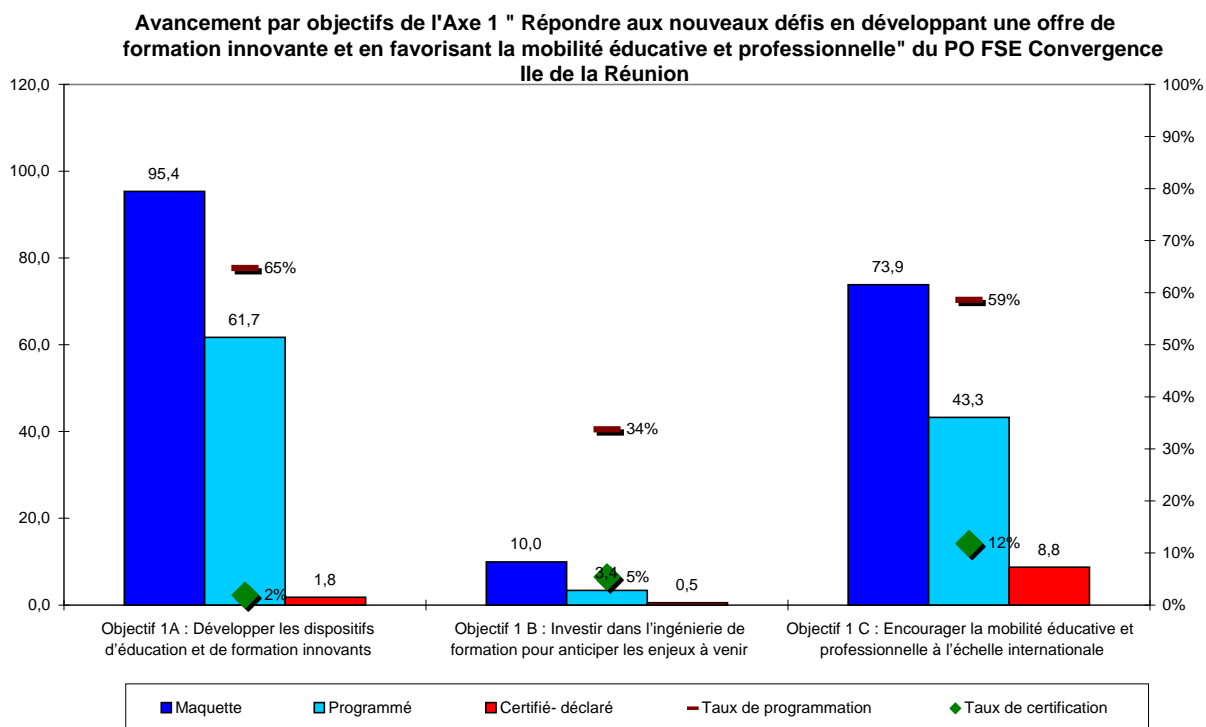
A) Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 1

	Indicateurs	Programmé au 31/12/2010	Réalisé en au 31/12/2010	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1a Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants	Réalisation				
	Nombre d'étudiants	962	-	650 sur 2007-2013	620 sur 2000-2006
	Nombre d'entreprises	2	-	25/an sur 2007-2013	20/an sur 2000-2006
	Nombre de demandeurs d'emploi	5 504	-	4 200/an sur 2007-2013	3 800/an sur 2000-2006
	Nombre d'actions mises en œuvre	69	-	600 sur 2007-2013	450 sur 2000-2006
	Nombre d'heure/stagiaire	1 649 750	-	4 500 000/an sur 2007-2013	3 700 000/an sur 2000-2006
	Résultat				
Nombre de filières émergentes soutenues	5	-	3 sur la période	2 sur la période	
Objectif 1b Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir	Réalisation				
	Nombre de structures aidées	2	-	12/an sur 2007-2013	12/an sur 2000-2006
	Résultat				
Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information...)	8	-	130 sur 2007-2013	115 sur 2000-2006	
Objectif 1-c Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale	Réalisation				
	Nombre d'étudiants	1 391	-	7 600/an sur 2007-2013	7 500/an sur 2000-2006
	Nombre de demandeurs d'emploi	7 100	-	8 000/an sur 2007-2013	7 500/an sur 2000-2006
	Résultat				
	Internationalisation des départs	8	-	700/an en 2007	600/an en 2000-2006
Nombre de partenaire mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	-	-	100 sur 2007-2013	80 sur 2000-2006	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

B) Tableau de synthèse d'avancement financier de l'axe prioritaire 1



Avancement PO FSE En M€ de crédits UE	Objectif 1 A : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants	Objectif 1 B : Investir dans l'ingénierie de formation pour anticiper les enjeux à venir	Objectif 1 C : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale	Assistance technique	Total
Maquette	95,4	10,0	73,9	0,4	179,6
Programmé	61,7	3,4	43,3	0,1	108,4
Certifié- déclaré	1,8	0,5	8,8	0,0	11,1
Taux de programmation	65%	34%	59%	17%	60%
Taux de certification	2%	5%	12%	0%	6%

- **L'objectif 1A :** près de 62 M€ de FSE ont été programmés soit 65% des crédits inscrits à la maquette. Le niveau d'avancement financier est légèrement en avance par rapport au rythme de consommation des crédits à mi parcours. Un important travail sur l'avancement de la certification en revanche sera nécessaire en 2011 pour avoir une meilleure lisibilité des futures capacités de financement des dispositifs de l'objectif 1a.
- **L'objectif 1B :** Trois dispositifs sont prévus au titre de cet objectif un seul connaît un avancement dynamique. A l'échelle de l'objectif on peut noter un retard d'avancement correspondant à 34 % de crédits programmés.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

- **L'objectif 1C** : les dispositifs de mobilité sont traditionnellement dynamiques compte tenu des enjeux qu'ils recouvrent. En 2010, 69 % des crédits prévus à la maquette ont été programmés. Le niveau de certification, à l'instar des autres objectifs du PO, devrait accélérer en 2011.

C) Informations par groupes cibles

Ces données doivent être analysées avec beaucoup de précaution. En effet, il s'agit de statistiques issues des seules actions ayant fait l'objet d'une déclaration à la Commission. Elles représentent moins d'un tiers des dépenses programmées depuis 2007. Les données ont été renseignées sur la base des bilans d'actions pris en compte lors des déclarations de dépenses.

		Nombre en 2010	dont femmes
Participants	Entrants	14957	5 983
	En cours	12608	5043
	Sortants	2 349	1 315
Statut	Indépendants		
	Chômeurs	2 268	1 270
	Inactifs	81	45
	Inactifs en formation		
Age	24 ans	625	499
	25 à 54 ans	1 724	816
	55 ans		
Groupes vulnérables	pers. handicapées	16	8
	autre pers. défavorisées	91	45
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 5 bis)	1098	690
	CITE 3 (niveau 4)	980	549
	CITE 4 (niveau 3)	224	56
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	47	20

Une analyse synthétique provisoire de ces indicateurs montre que :

- le nombre d'hommes est supérieur à celui des femmes ;
- des actions de formation majoritairement orientées en faveur des demandeurs d'emploi ;

D) Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2, du règlement (CE) n°1083/2006.

E) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- **La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes**



- **Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale**
- **Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités**
- **Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées**
- **Actions innovantes,**
- **Actions transnationales et/ou interrégionales**

Voir point 2.1.6 du présent rapport

3.1.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 1

Objectif 1a - Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants

Au sein de cet objectif, les dispositifs retenus visent à renforcer et/ou développer une nouvelle offre de formation en faveur des secteurs d'avenir tout en mettant en place une politique de formation-emploi anticipant sur les besoins de main d'œuvre liés aux grands chantiers.

En complémentarité sont soutenus des dispositifs novateurs de formation, intégrant également l'aspect transnational.

Enfin, le soutien aux formations de haut niveau telles que Master et doctorat, est encouragé, y compris pour favoriser l'emploi des chercheurs.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1-a

L'avancement de l'objectif 1a est cohérent avec les prévisions de réalisation sur la période 2007-2013.

Identifié comme secteur en développement dans le PO FSE Réunion, le secteur social enregistre des besoins en personnel qualifié. C'est pourquoi, aux formations initiales, s'ajoutent des programmes de formation supérieure (médiateur familial, éducateur jeunes enfants etc.) pour lesquels, les taux de réussite aux examens (85%) et de placement (82 %) sont très satisfaisants. 962 étudiants ont bénéficié du FSE pour se former dans ces filières. Ce nombre est en diminution par rapport à l'année précédente. Cela s'explique avant tout par des raisons techniques. En effet, 2009 a vu la programmation de deux années de formation (2008 et 2009), ce qui double mécaniquement le nombre de stagiaires sur la période. Le nombre d'étudiants concernés reste cohérent avec l'objectif de 7000 sur la période.

Le nombre de demandeurs d'emplois progresse, en revanche, par rapport à 2009 de près de 200 bénéficiaires supplémentaires. Cette augmentation concerne surtout les services à la personne et les formations en faveur des détenus.

Un dynamisme que ne retrouve pas encore la filière BTP, victime des conséquences de la crise économique et sociale (456 stagiaires en 2009 contre 157 seulement en 2010).



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Par contre, la formation des demandeurs d'emplois dans le domaine du tourisme reste stable.

L'objectif 1a place l'innovation comme un élément moteur du développement de la formation et de la qualification des étudiants et des demandeurs d'emploi. Les Entreprises d'Entraînement Pédagogique constituent un exemple significatif à ce titre. Ce dispositif s'appuie sur un processus de formation innovant consistant à immerger les stagiaires dans la gestion d'une entreprise virtuelle. Les résultats sont très satisfaisants puisque le taux de réussite aux examens s'élève à près de 80%.

En direction des étudiants, le FSE a soutenu la formation de haut niveau à travers les bourses régionales des étudiants en master. Il a également permis l'accès à un emploi de chercheurs-doctorants à travers le dispositif Postdoc.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1a : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)											
Nombre d'étudiants	Programmé	1	829	2 501	962						4 293
	Réalisé										
	Objectif	650 sur 2007-2013									
	Situation de référence	620 sur 2000-2006									
Nombre d'entreprises	Programmé		4	1	2						7
	Réalisé										
	Objectif	25/an sur 2007-2013									
	Situation de référence	20/an sur 2000-2006									
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	2 132	665	5 192	5 504						13 493
	Réalisé	97									
	Objectif	4 200/an sur 2007-2013									
	Situation de référence	3 800/an sur 2000-2006									
Nombre d'actions mises en œuvre	Programmé	2	34	133	69						238
	Réalisé	2									
	Objectif	600 sur 2007-2013									
	Situation de référence	450 sur 2000-2006									
Nombre d'heures stagiaire	Programmé	1 642 218	1 914 301	2 837 328	1 649 750						8 043 597
	Réalisé	61 434									
	Objectif	4 500 000/an sur 2007-2013									
	Situation de référence	3 700 000/an sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 1a : Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants)											
Nombre de filières émergentes soutenues	Programmé	1	2	5	5						13
	Réalisé										
	Objectif	3 sur la période									
	Situation de référence	2 sur la période									



Objectif 1b - Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir

L'adaptation des ressources humaines au marché du travail s'appuie sur une stratégie d'ensemble alliant la coordination des politiques d'emploi et de formation à l'amélioration de leurs performances. Cette stratégie doit se traduire par un investissement dans une ingénierie de formation permettant d'anticiper les enjeux d'avenir.

Elle doit également permettre de structurer un dispositif permanent et réactif d'analyse, d'expertise et d'évaluation des politiques de formation, d'emploi et d'insertion.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1b au 31/12/2010

Le programme d'actions du CARIF-OREF a été programmé en 2010.

Les missions du CARIF-OREF s'articulent autour :

- de la diffusion au niveau régional de l'information sur la formation professionnelle. Cette mission se compose :
 - d'une activité d'information générale sur la formation professionnelle et son environnement incluant un service de documentation et d'information sur les aides et l'accès à la formation,
 - d'une activité d'observatoire de la relation emploi formation avec les fonctions de valorisation de données économiques et statistiques et d'aide à la décision (OREF)
- du soutien à des opérations particulières (plans régionaux pour l'emploi des séniors). Le CARIF-OREF, dans ce cadre, met son expertise au service de l'élaboration d'un diagnostic partagé afin de construire un plan d'actions.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1-b : Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)										
Nombre de structures aidées	Programmé	1	3	1	2					7
	Réalisé									
	Objectif	12 / an								
	Situation de référence	12 / an								

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 1-b : Investir dans l'ingénierie pour anticiper les enjeux à venir)										
Augmentation du nombre d'actions réalisées (études, outils d'information...)	Programmé	2	17	5						31
	Réalisé									
	Objectif	130 sur 2007-2013								
	Situation de référence	115 sur 2000-2006								



Objectif 1c – Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale

Il s'agit d'ouvrir l'accès à des formations et emplois locaux en élargissant les possibilités de mobilité éducative professionnelle et en élargissant également le champ géographique de cette mobilité.

Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique de fluidification des flux aller-retour et surtout d'ouverture de l'île sur l'extérieur doit concerner à la fois les bénéficiaires, par un accompagnement des candidats à la mobilité, mais également les dispositifs afin d'améliorer les aller/retour entre formation et accès au marché du travail local.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 1c au 31/12/2010

Les interventions en matière de mobilité éducative et professionnelle connaissent un niveau d'avancement correct.

Le FSE a permis à 1 391 étudiants de s'inscrire dans un parcours de mobilité. Véritable passerelle entre La Réunion et les grandes villes universitaires d'Europe, d'Australie ou encore du Québec, les dispositifs de mobilité éducative offrent aux étudiants réunionnais la possibilité de bénéficier d'une formation de haut niveau non dispensée sur l'île.

Le FSE finance à hauteur de 70% ces dispositifs, qu'ils consistent en une aide à la Première Installation, une prise en charge des billets d'avion ou encore une prise en charge partielle des frais d'inscription.

La diminution du nombre d'étudiants entre 2009 et 2010 s'explique uniquement par la programmation de deux années en 2009. En 2010 le rythme reste en ligne par rapport aux objectifs de la période 2007-2013.

En revanche, il est important de noter qu'un recentrage des départs vers les pays d'Europe se confirme. En effet, les contraintes administratives dans certains établissements d'enseignement ont amené les acteurs de la mobilité éducative à abandonner certaines destinations.

S'agissant des demandeurs d'emploi, après des « ajustements » nécessaires des dispositifs en début de programmation (renforcement des garanties d'embauches avant les départs), le nombre de bénéficiaires se stabilise, ce qui est très encourageant en période crise.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1c : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)											
Nombre d'étudiants	Programmé	552	551	2 241	1 391						4 735
	Réalisé										
	Objectif	7 600 / an									
	Situation de référence	7 500 / an									
Nombre de demandeurs d'emploi	Programmé	6 500	6 720	7 200	7 100						27 520
	Réalisé	1 872									1 872
	Objectif	8 000 / an									
	Situation de référence	7 500 / an									
INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 1c : Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale)											
Internationalisation des départs	Programmé										
	Réalisé			178	12						190
	Objectif	700 / an									
	Situation de référence	600 en 2006									
Nombre de partenaires mobilisés par les opérateurs dans la gestion de la mobilité	Programmé				8						8
	Réalisé			34							34
	Objectif	100 sur 2000-2006									
	Situation de référence	80 sur 2007-2013									



3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1

L'année 2010 a été consacrée notamment à la finalisation du livre des procédures 2007-2013 et précisément des procédures de contrôle (contrôles qualité gestion, contrôles qualité certification, visite sur place).

L'élaboration de ces documents s'est faite dans un contexte particulièrement contraint pour les services impliqués dans la gestion et le contrôle du FSE, caractérisé essentiellement par :

- la multiplication de réunions de travail et de validation ;
- la nécessité d'une veille active à l'égard des différentes instructions nationales (CQG, saisie marché...) ;
- la finalisation des travaux de clôture du DOCUP 2000-2006 ;
- la conduite des travaux de révision à mi-parcours du PO FSE



3.2. Axe prioritaire 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

Les formes d'exclusion à La Réunion sont diverses (formations, emploi, illettrisme...) et doivent être appréhendées dans leur globalité pour permettre aux personnes concernées de s'inscrire dans un parcours de formation, d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'apporter des réponses aux phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations qui ont du mal à s'adapter aux mutations que traverse le territoire.

L'investissement dans le capital humain concourt à la promotion de la compétitivité des hommes. Cet investissement doit permettre de lutter contre les formes d'exclusion, pour former et qualifier la ressource humaine sur le marché du travail et aussi pour anticiper, gérer les mutations économiques auxquelles peuvent être confrontés les salariés.

En lien avec les orientations européennes, la stratégie intégrée plurifonds fait de la lutte contre l'illettrisme et de la redynamisation sociale des priorités majeures, au même titre que la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ou l'égalité des chances.

De même, l'effort entrepris pour maintenir une constante adéquation des compétences par rapport au marché du travail reste un objectif prioritaire de la stratégie intégrée plurifonds. En ce sens, seront privilégiées les actions d'accompagnement des mutations économiques, à la fois à destination des salariés mais aussi des demandeurs d'emplois.

Les niveaux de qualification ont nettement progressé même s'ils restent inférieurs à la moyenne métropolitaine. Ainsi, la sous-qualification d'une partie de la population reste une problématique à laquelle des réponses adaptées doivent être apportées. A ce titre, la formation initiale et continue constitue un défi encore d'actualité afin de permettre aux Réunionnais d'accéder au marché du travail.

Au titre des interventions relevant du champ du FSE, cinq objectifs principaux ont été identifiés :

- a) Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée***
- b) Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage***
- c) Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification***
- d) Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs***
- e) Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail***



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis au niveau de l'axe prioritaire 2

3.2.1.1 Informations sur l'avancement physique et financier de l'axe prioritaire 2

A – Tableau de synthèse d'avancement physique de l'axe prioritaire 2

	Indicateurs	Programmé au 31/12/10	Réalisé au 31/12/10	Valeur cible	Valeur de Référence
Objectif 2-a Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires mis en parcours	5 332		110 000 sur 2007-2013	104 000 sur 2000-2006
	Nombre de création d'activité	928		4 000 sur 2007-2013	3 500 sur 2000-2006
	Nombre d'heure/stagiaire	297 233		1 700 000/an sur 2007-2013	1 500 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
	Taux de sortie positive	65 %		60% en 2013	55 % en 2006
Objectif 2-b Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires	2 743	2 838	3 500/an sur 2007-2013	3 500/an sur 2000-2006
	Volume d'heures/stagiaires	1018 544	931 796	1 700 000/an sur 2007-2013	1 700 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
	Nombre de diplômés / an	1 781		2 100/an sur 2007-2013	2 100/an sur 2000-2006
Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III, II et I)	74	319	3 600 sur 2007-2013	3 500/an sur 2000-2006	
Objectif 2-c Accompagner les demandeurs d'emploi sur la marché du travail par la formation	Indicateurs de Réalisation				
	Nombre de bénéficiaires	5 137	3 536	9 200/an sur 2007-2013	9 000/an sur 2000-2006
	Volume heures/stagiaires	2 908 257	821 041	1 200 000/an sur 2007-2013	1 100 000/an sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
Taux de réussite	73 %	70 %	60%/an en 2013	60%/an en 2006	



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

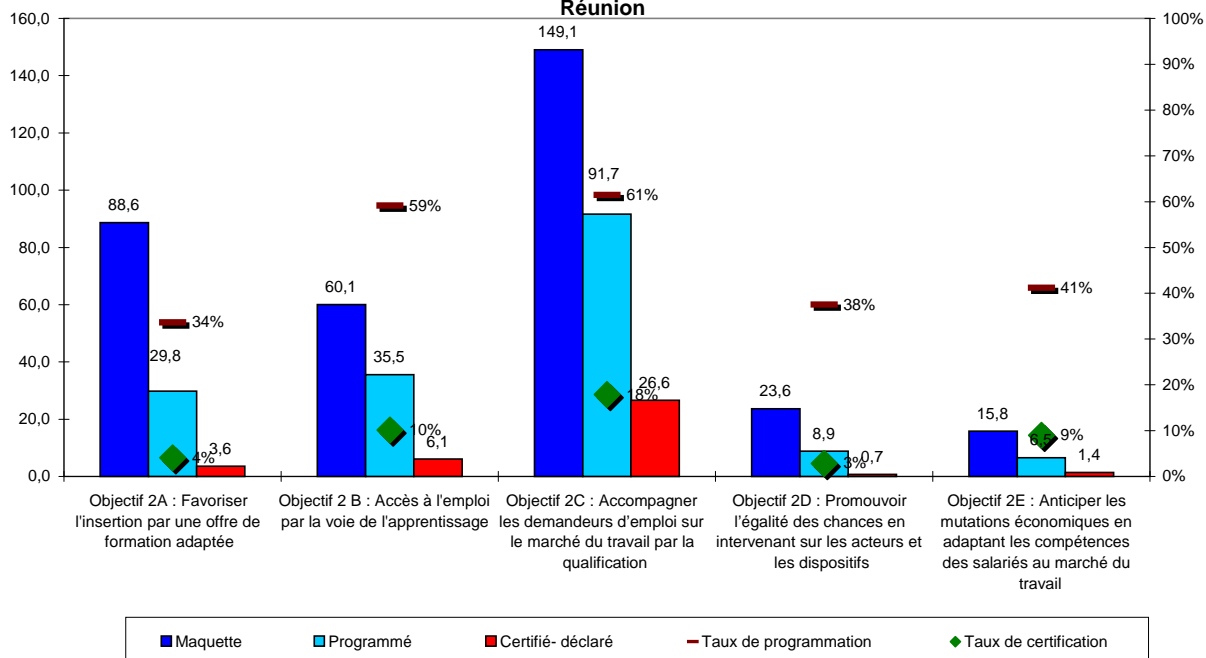
	Indicateurs	Programmé au 31/12/09	Réalisé au 31/12/09	Valeur cible	Valeur de Référence
Objectif 2-d Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs	Indicateurs de Réalisation				
	Nb de structures bénéficiaires	9		10 sur 2007- 2013	6 sur 2000-2006
	Nombre d'heures stagiaire	1 213 970		1 160 000 sur 2007-2013	1 100 000 sur 2000-2006
	Indicateurs de Résultat				
	Diminution du taux d'illettrisme	-	-	13% en 2013	16% en 2006
	Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif	60 %		63%/an sur 2007-2013	60%/an en 2013
Objectif 2-e Anticiper les mutations économiques et poursuivre l'effort de qualification en adaptant les compétences des salariés au marché du travail	Nombre de bénéficiaires	1 544	27	2 500/an	2 500/an
	Nombre d'initiatives en faveur du dialogue social	1		4/an	0/an
	Nombre de programme de maintien dans l'emploi	6		7 sur 2007- 2013	5 sur 2007- 2013

B – Informations sur l'avancement financier de l'axe prioritaire 2



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013 Rapport Annuel 2010

Avancement par objectifs de l'axe 2 "Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active" du FSE Convergence Ile de la Réunion



Avancement Chiffres en M€ de crédits UE	Objectif 2A : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée	Objectif 2B : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage	Objectif 2C : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification	Objectif 2D : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs	Objectif 2E : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail	Total
Maquette	88,6	60,1	149,1	23,6	15,8	337,3
Programmé	29,8	35,5	91,7	8,9	6,5	172,4
Certifié- déclaré	3,6	6,1	26,6	0,7	1,4	38,4
Taux de programmation	34%	59%	61%	38%	41%	51%
Taux de certification	4%	10%	18%	3%	9%	11%

- **L'objectif 2A :** Le niveau d'avancement financier est légèrement en retard par rapport aux prévisions, à la fois en termes de programmation et de certification. Mais l'accélération de certains dispositifs depuis un an devrait se confirmer dès 2011. De même, le lancement de nouveaux dispositifs permettrait d'améliorer le niveau des réalisations financières.
- **L'objectif 2B :** La programmation au 31 décembre 2010 (59 %) est satisfaisante, des efforts cependant sont attendus sur les certifications.
- **L'objectif 2C :** A l'instar de l'apprentissage (objectif 2b) les programmes de formation en faveur des demandeurs d'emploi relevant de cet objectif ont connu un bon niveau de programmation depuis le début du programme. Les opérateurs concernés ont su faire face aux effets de la crise.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

- **L'objectif 2D :** l'avancement financier repose essentiellement sur deux dispositifs de l'objectif, c'est ce qui explique les retards de programmation. Mais la tendance devrait s'inverser à partir de 2011 avec notamment le lancement de nouvelles actions en faveur des personnes handicapées.
- **L'objectif 2E :** le niveau de programmation est correct et devrait se maintenir dans les années à venir. Le taux de certification, encore faible, évoluera à la hausse dès 2011 compte tenu des priorités, à l'échelle du PO, de déclaration de dépenses face au dégageement d'office.

C) - Informations par groupes cibles

		Nb en 2010	dont femmes
Participants	Entrants	13212	5285
	En cours	4305	1290
	Sortants	8907	3563
Statut	Indépendants*	246	100
	Chômeurs**	4867	1947
	Inactifs	691	276
	Inactifs en formation***	3103	1240
Age	24 ans	3500	1400
	25 à 54 ans	5344	2138
	55 ans	63	25
groupes vulnérables	pers. handicapées	109	44
	autre pers. défavorisées	807	323
Niveau d'instruction	CITE 1 et 2 (niveau 5 et 2)	6200	2481
	CITE 3 (niveau 4)	1956	782
	CITE 4 (niveau 3)	495	198
	CITE 5 et 6 (niveau 1 et 2)	256	102

D) – Indication de la part des crédits alloués à la priorité 1 conformément aux articles 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006 et 10 du règlement (CE) n°1081/2006

Dans le cadre des programmes opérationnels FSE/FEDER de La Réunion, l'autorité de gestion a fait le choix de ne pas recourir à l'article 34-2 du règlement (CE) n°1083/2006.

E) Informations requises à l'article 10 du règlement (CE) n°1081/2006

- La dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes
- Participation des migrants à l'emploi et renforcement de leur intégration sociale



- **Intégration dans l'emploi et amélioration de l'inclusion sociale des minorités**
- **Renforcement de l'intégration dans l'emploi et l'inclusion sociale d'autres groupes défavorisés, y compris des personnes handicapées**
- **Actions innovantes**
- **Actions transnationales et/ou interrégionales**

Voir analyse au point 2.1.6 du présent rapport

3.2.1.2 Analyse qualitative par objectif de l'axe prioritaire 2

Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée

La société réunionnaise présente toujours de fortes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail. Face à l'ampleur du phénomène d'exclusion, l'enjeu au regard de l'appui communautaire consiste notamment à renforcer les formes d'accompagnement individuel et adapté afin de permettre aux publics les plus éloignés du marché du travail d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes voir même à créer leur propre activité.

La performance du système éducatif constitue, par ailleurs, un levier pour la prévention de l'exclusion. Ainsi, l'adaptation du système scolaire aux personnes en situation d'exclusion est une réponse concrète aux problématiques d'inclusion sociale.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2a au 31/12/2010

Au titre de l'objectif 2a, le FSE a été programmé en faveur de 5 332 bénéficiaires (demandeurs d'emploi, jeunes en échec scolaire, personnes très peu qualifiées...) en 2010.

A l'instar des objectifs 1a et 1b, l'évolution par rapport à 2009 doit être nuancée du fait de la programmation de deux années de formation (2008 et 2009) l'année précédente.

Les principaux dispositifs de l'objectif 2a :

- le soutien aux structures d'aide à la création d'activité reste dynamique avec près de 928 projets de créations enregistrés. Le nombre de créations effectives se situe cependant à 150, ce qui est encourageant compte tenu de la situation sociale difficile des porteurs de projets (bénéficiaires de minima sociaux) ;
- les PLIE : 380 nouveaux bénéficiaires ont pu bénéficier d'une mise en parcours grâce au soutien du FSE ;
- les chantiers d'insertion dans le domaine de l'environnement ont permis à 630 stagiaires de suivre un parcours d'insertion alternant formation théorique et mise en œuvre pratique dans le domaine de la protection de l'environnement ;
- les modules de remotivation en direction des jeunes en échec scolaire.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)									
Nombre de bénéficiaires mis en parcours	Programmé	2 349	5 011	12 352	5 332				25 044
	Réalisé								
	Objectif	110 000 sur 2007-2013							
	Situation de référence	104 000 sur 2000-2006							
Nombre de création d'activité	Programmé		450	518	928				1 896
	Réalisé								
	Objectif	4 000 sur la période							
	Situation de référence	3 500 sur la période							
Nombre d'heure/stagiaire	Programmé	675 934	144 487	878 632	297 233				1 996 286
	Réalisé								
	Objectif	1 700 000 / an							
	Situation de référence	1 500 000 / an							

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2a : Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée)									
Taux de sortie positive	Réalisé			60%					
	Objectif	55 % en 2006							
	Situation de référence	60 % en 2013							



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

Objectif 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage

Après une rupture avec le système scolaire, les jeunes doivent pouvoir disposer de passerelles spécifiques pour accéder au marché de l'emploi. C'est la raison pour laquelle il importe de soutenir, tant quantitativement que qualitativement, une offre de qualification professionnelle et d'insertion sur le marché du travail par la voie de l'apprentissage.

L'adaptation aux exigences du monde professionnel implique de veiller à la fois à l'élévation du niveau de qualification et à permettre un rallongement des parcours de qualification.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b au 31/12/2010

L'apprentissage reste une voie privilégiée pour les jeunes désireux d'accéder à un emploi. L'alternance entre formation pratique et théorique permet d'intégrer le marché de l'emploi avec de sérieuses garanties d'embauche. Mais les effets de la crise mondiale ont été encore perceptibles en 2010. Les filières telles que le BTP, l'artisanat ou le commerce, ont accusé un recul des inscriptions en formation. 2 743 places d'apprentissage ont été recensées en 2010, contre 3 923 en 2009. Cette baisse s'explique également par la programmation tardive de certains programmes d'apprentissage (Tourisme, hôtellerie...).

Cet état de fait a obligé les opérateurs à développer des initiatives nouvelles : modernisation des méthodes de travail, capitalisation des ressources et méthodes pédagogiques ou encore développement vers de nouveaux opérateurs comme l'université ou les écoles d'enseignement privé sous convention. Même si les effectifs sont ici moins importants (119) que dans une filière traditionnelle comme l'hôtellerie, le taux de réussite aux examens est plus élevé (75%) et le niveau de formation également (niveau 2 et 1). ce qui contribue à l'objectif d'élévation des niveaux de qualification.

En moyenne, le taux de réussite aux examens s'élève à 65 %. Selon les filières (agricole, artisanat) il peut atteindre 70 %. Les filières commerce, service enregistrent un taux légèrement inférieur à la moyenne.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (objectif 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage)											
Nombre de bénéficiaires	Programmé	5 689	3 743	3 923	2 743						16 098
	Réalisé										
	Objectif	3 500 / an									
	Situation de référence	3 500 / an									
Nombre d'heure/stagiaire	Programmé	1 661 828	1 502 287	1 623 680	1 018 544						5 806 339
	Réalisé										
	Objectif	1 700 000 / an									
	Situation de référence	1 700 000 /an									
INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2b : Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage)											
Nombre de diplômés/an	Programmé			554	1 781						2 335
	Réalisé										
	Objectif	2 100/an									
	Situation de référence	2 100/an									
Elévation du niveau de qualification (nombre d'inscrits dans un cursus de niveau III,II et I)	Programmé		324		74						398
	Réalisé										
	Objectif	3 600 / an									
	Situation de référence	3 500 / an									



Objectif 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification

A travers cette orientation, il s'agit de soutenir l'adaptation de l'offre de formation professionnelle des adultes à l'évolution des branches professionnelles tout en prenant en compte les besoins de formation des demandeurs d'emploi.

Le FSE intervient pour soutenir les filières de pré qualification et de qualification du dispositif FPA en proposant une réponse globale aux candidats à la formation.

A la différence des formations développées au sein de l'axe 1, davantage orientées sur les secteurs émergents à la Réunion, celles mises en œuvre dans le cadre de l'axe 2 sont liées aux piliers structurels du développement économique de l'île.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 2c au 31/12/2010

Les dispositifs programmés en 2010 ont concerné 4 624 demandeurs d'emploi, soit autant que l'année précédente. **Les données recueillies en fin de formation, témoignent d'une forte assiduité des stagiaires. 85 % des inscrits arrivent jusqu'au terme des sessions proposées. La garantie de l'obtention d'un diplôme et les possibilités plus ouvertes d'accéder à un emploi en sont les principales explications.**

Les taux de réussite enregistrés sont encourageants dans toutes les filières de formation proposées (pêche, agriculture, hôtellerie...). L'offre de formation, au même titre que l'apprentissage, fait l'objet d'une recherche d'adaptation constante aux attentes du monde économique. Ce qui se traduit chaque année par l'évolution de la carte pédagogique.

Trois catégories de dispositif peuvent être identifiées au titre de l'objectif 2c :

- **Les formations dites sectorielles** dont les objectifs transversaux consistent à accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification. Il s'agit de soutenir l'adaptation de l'offre de formation professionnelle des adultes à l'évolution des branches professionnelles tout en prenant en compte les besoins de formation des demandeurs d'emploi.
Le FSE intervient pour soutenir les filières de pré qualification et de qualification en proposant une réponse globale aux candidats à la formation.

En 2010 les principales filières soutenues sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Filières	Diplômes	Caractéristiques au regard du marché local	Nb de stagiaires soutenus par le FSE	NB d'heures/stagiaires soutenus par le FSE
Agro alimentaire	Marchandiseurs, télévendeurs, vendeurs en produits frais, vendeurs spécialisés en	28 500 emplois au 31/12/2005. 40% des salariés de la filière	338	106 905



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

	magasin	travaillent dans une grande surface dont le chiffre d'affaires annuel représente 48 % de la filière commerce		
Agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Brevet professionnel Agricole - Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole - Brevet professionnel de production horticole 	6 900 exploitations agricoles à La Réunion. Une diminution des petites surfaces accompagnée d'une concentration des moyennes et grandes surfaces, en raison de la spécialisation des métiers.	299	253 300
Animation socio culturelle	<ul style="list-style-type: none"> - BAPAAT « activité manuelles – tennis de table » - BP JEPS activités physiques pour tous - Certificat de spécialisation « accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap » 	Une filière à structurer compte tenue de la grande diversité de statuts et de niveaux des professionnels intervenant dans les 2 500 entreprises potentiellement concernées	129	60 201

Ces formations sectorielles ont concernées également le commerce et les services ainsi que la pêche.

- **Le Régime du Service Militaire Adapté** dont la mission principale est d'insérer dans la vie active grâce à un emploi, ou par la poursuite dans une formation, les jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans qui n'ont pas pu s'inscrire dans les cycles classiques de formation en raison d'échecs scolaires ou en difficultés sociales. Il est à noter, à compter de 2010, un élargissement de la capacité d'accueil sur des formations courtes au profit des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

En 2010, 1 192 jeunes ont suivi les formations dispensées dans les filières telles que BTP, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture, la mécanique, la sécurité. Chaque année plus de 70 % des jeunes accèdent à un emploi ou poursuivent une formation de niveau supérieur.

- **La Formation Professionnelle des Adultes** comprend différentes prestations proposées par l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes à La Réunion (AFPAR) au sein de ses quatre sites géographiques.

Ces prestations comprennent :

- les prestations de formation-qualification,
- l'orientation,
- l'hébergement,
- la restauration.

L'AFPAR est dans un schéma de recherche d'une meilleure adaptation formation/emploi. Elle met en œuvre une réponse professionnalisante d'opérationnalité immédiate répondant aux compétences recherchées par les entreprises.

Cinq centres de formation sont répartis dans l'île. Les qualifications sont essentiellement de niveau 4 et 5, certaines formations peuvent aboutir à un diplôme de niveau 3.

Le programme 2010 a concerné 2 365 stagiaires. 1 063 590 heures/stagiaires ont été programmées sur des filières telles que : le bâtiment, le tertiaire administratif, l'automobile ou encore l'informatique.

- **Les formations dispensées par les Maisons familiales et rurales** qui sont à la fois générales tout en étant professionnelles et qualifiantes dans le domaine agricole. Ces formations sont inscrites au tableau des cycles de formation professionnelle du Ministère de l'Agriculture. Essentiellement de niveau V et IV, les principaux diplômes délivrés sont : le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole, le Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles, le Bac Professionnel Service en Milieu Rural. Quelques évolutions pédagogiques sont à noter concernant le programme 2010. Dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, certains BEPA se sont transformés en Baccalauréat professionnel, ce qui se traduit par une augmentation des formations qualifiantes.

744 stagiaires répartis sur les cinq MFR ont suivi les 732 215 heures/stagiaires de formation.

Globalement sur l'ensemble de ces dispositifs, le taux de réussite aux examens reste constant depuis le début du programme. 73 % des candidats réussissent leurs examens de fin de formation.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification)											
Nombre de bénéficiaires	Programmé	4 950	4 479	4 604	5 137						19 170
	Réalisé			3 909							3 909
	Objectif	9 200 / an									
	Situation de référence	9 000 / an									
Nombre d'heures/stagiaire	Programmé	2 557 284	2 614 450	3 401 318	2 908 257						11 481 309
	Réalisé			1 146 192							1 146 192
	Objectif	1 200 000 / an									
	Situation de référence	1 100 000 / an									
INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2c : Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification)											
Taux de réussite	Programmé	73 %	73 %	75 %	73 %						
	Réalisé			70 %							
	Objectif	60 % en 2006									
	Situation de référence	60 % en 2013									



Objectifs 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs

L'illettrisme touche à La Réunion une partie importante de la population, population adulte mais aussi, plus paradoxalement, la jeunesse, alors que les taux de scolarisation et de réussite au baccalauréat sont aujourd'hui proches de ceux de la métropole. C'est pourquoi il convient d'enrayer ce phénomène par des dispositifs adaptés à la structure sociologique des catégories concernées.

Par ailleurs, même si des améliorations pour la scolarisation des jeunes handicapés ont été réalisées, les efforts pour l'insertion de ces personnes doivent être renforcés, notamment par des formations adaptées.

Enfin les initiatives engagées dans le cadre du précédent programme pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent se poursuivre et évoluer sous forme d'actions à destination des acteurs et décideurs.

Informations sur l'avancement physique de l'objectif 2d au 31/12/2010:

Les principaux domaines d'intervention du FSE au titre de l'objectif 2d sont :

La lutte contre l'illettrisme, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre l'échec scolaire.

Le FSE tient une place majeure dans les politiques de lutte contre l'illettrisme à La Réunion. Les priorités communautaires, nationales et locales ont été traduites dans un Plan Régional de Prévention et Lutte contre l'Illettrisme signé le 28 août 2007. Le plan prévoit en effet, pour les publics hors-système scolaire, de réduire de 10% le nombre de jeunes et d'adultes repérés en difficulté à partir des évaluations de fin de formation et, à terme, à partir de l'enquête régionale menée par l'INSEE en 2013. Il apparaît d'ores et déjà que la tranche d'âge des 44 ans et plus est la plus touchée par le problème. Mais on dénombre tout de même 46 % d'illettrés chez les 16-44 ans. Il y a deux ans, dans le cadre des Journées d'Appel de Préparation à la Défense, les évaluations avaient montré que 22 % des jeunes Réunionnais rencontraient des difficultés de lecture contre 11 % seulement en métropole.

C'est dans ce contexte qu'ont été mis en place les Ateliers Permanents de Lutte contre l'Illettrisme. Présents dans les quatre bassins d'emploi de l'île, ils visent à améliorer les compétences en savoirs de base (lecture, écriture, communication orale et mathématiques) des adultes sortis du système scolaire et ne maîtrisant pas le socle commun de connaissances et de compétences nécessaires à l'épanouissement.

A ce titre, les missions d'appui à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme, conduites par le CARIF-OREF, ont été soutenues. Orientées essentiellement vers la coordination des actions dans ce domaine, ces programmes d'actions visent notamment à promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des publics illettrés, à professionnaliser les acteurs et à impulser la communication et l'information.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

A l'occasion de la révision à mi-parcours, certains indicateurs ont été modifiés. S'agissant de la lutte contre l'illettrisme, l'indicateur « *diminution du taux d'illettrisme* » a été supprimé et remplacé par l'indicateur « *Nombre de bénéficiaires concernés* ».

En 2010, plus de 400 000 heures/stagiaires ont été dispensées à 1 055 bénéficiaires.

En 2010, la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes a été appréhendée, comme en 2009, à travers deux actions :

- le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :

- l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la problématique homme-femme ;
- la sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
- la communication, information (site internet, actions publicitaires, colloques...)

- la poursuite de l'action FLO8 destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuse de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 88 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2010.

Enfin, les actions d'accompagnement scolaire ont été programmées en 2010. Mis en œuvre au sein des Contrat Locaux d'Accompagnement Scolaire, cet accompagnement vise la réussite scolaire et sociale des enfants et des jeunes par une aide adaptée et des stratégies diversifiées en réponse à leurs besoins, lacunes et difficultés particulières. Sont développées au sein de ces dispositifs, des activités à visée pédagogique afin d'amener les enfants à élargir leurs centres d'intérêt et des activités méthodologiques visant à renforcer le processus d'apprentissage.

En 2010, cinq structures ont mis en œuvre ce dispositif qui a concerné 2 497 enfants.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION DE L'OBJECTIF 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs										
Nombre de structures bénéficiaires	Programmé	1	2	9	7					19
	Réalisé									
	Objectif	10 sur 2007-2013								
	Situation de référence	6 sur 2000-2006								
Nombre d'heures/stagiaire	Programmé	183 300	759 432	513 365	1 213 970					2 670 067
	Réalisé									
	Objectif	1 160 000 / an								
	Situation de référence	1 100 000 / an								

INDICATEURS DE RESULTAT POUR L'OBJECTIF Objectif 2d : Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs										
Diminution du taux d'illettrisme	Réalisé									
	Objectif	13 %* en 2006								
	Situation de référence	16 %* en 2013								
Taux de sortie positive des personnes inscrites dans un dispositif	Réalisé		36%							
	Objectif	63% sur 2007-2013								
	Situation de référence	60% sur 2000-2006								

*Ce taux, ainsi que celui de la valeur cible (taux d'illettrisme en 2013), devront être revus lors de la révision à mi parcours en lien avec le plan stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme à La Réunion.



Objectif 2e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences les salariés au marché du travail

L'évolution différenciée des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) à La Réunion rappelle combien il importe d'agir sur les compétences des salariés afin de mieux gérer et anticiper les changements. La formation tout au long de la vie est un impératif pour permettre à la population active en emploi de rester compétitive et de se maintenir sur le marché du travail.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2e au 31/12/2010 :

La formation des salariés s'est déclinée en 2010 à travers notamment le soutien à 83 congés Individuels de Formation, permettant aux stagiaires de suivre une formation de requalification.

En matière de validation des acquis de l'expérience, les missions du CARIF-OREF en matière de structuration par l'information et la communication des professionnels ont été soutenues par le FSE.

Enfin, la performance économique passe également par l'amélioration des conditions de travail. C'est la raison pour laquelle chaque année un programme de développement de sécurité et de la santé au travail est mis en place. En 2010 ; ce programme s'articulait autour de trois axes :

- prévention durable des risques professionnels
- action expérimentale « vieillissement et maintien dans l'emploi »
- management de la sécurité chez les professionnels des spectacles et évènements



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de bénéficiaires	Programmé	422	640	2 133	1 544						4 739
	Réalisé										
	Objectif	2 500 / an									
	Situation de référence	2 500 / an									
Nombre d'initiatives en faveur du dialogue social	Programmé			1	1						2
	Réalisé										
	Objectif	4 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0 sur 2000-2006									
INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2 e : Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences les salariés au marché du travail)											
	Programmé	2	1	10	6						19
Nombre de programme de maintien dans l'emploi	Réalisé										
	Objectif	7 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2000-2006									



3.2.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au niveau de l'axe 2

L'année 2010 a été consacrée notamment à la finalisation du livre des procédures 2007-2013 et précisément des procédures de contrôle (contrôles qualité gestion, contrôles qualité certification, visite sur place).

L'élaboration de ces documents s'est faite dans un contexte particulièrement contraint pour les services impliqués dans la gestion et le contrôle du FSE, caractérisé essentiellement par :

- la multiplication de réunions de travail et de validation ;
- la nécessité d'une veille active à l'égard des différentes instructions nationales (CQG, saisie marché...) ;
- la finalisation des travaux de clôture du DOCUP 2000-2006 ;
- la conduite des travaux de révision à mi-parcours du PO FSE



4. Conformité et concentration

Le tableau suivant permet d'apprécier la cohérence entre les priorités communautaires, le Programme National de Réforme et le programme opérationnel FSE :

Priorités communautaires	Programme National de Réforme	Plan d'Action National pour l'Inclusion Sociale 2008-2010	Programme opérationnel FSE Réunion
Attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, accroître l'offre de main d'œuvre et moderniser les systèmes de protection sociale	Inciter au retour, au maintien dans l'emploi : - lutter contre les inégalités salariales entre les hommes et les femmes - lutter contre toutes les discriminations et l'exclusion	Développer l'offre d'activités et d'emplois pour les personnes qui en sont les plus éloignées : - soutien à la création d'entreprise par les bénéficiaires de minimas sociaux - création et reprise d'entreprises par les femmes	Prise en compte systématique de la dimension femme/homme et des problématiques d'insertion des publics les plus en difficulté dans les cadres d'intervention et dans les actions programmées.
Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises,	La formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours (VAE, DIF...)	Faciliter l'accès au marché du travail par une levée des obstacles et un renforcement de l'accompagnement : - Extension de la Validation des acquis de l'expérience	Programmation en 2010 des actions en faveur de la Validation des Acquis de l'Expérience, du Droit Individuel à la Formation et de l'Engagement du Développement de l'Emploi et des Compétences.
Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.	Veiller à l'insertion de jeunes dans le monde du travail (développer l'apprentissage et la professionnalisation)	Intervenir pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : - développer l'apprentissage et la construction d'un parcours d'insertion	Programmation en 2010 des programmes d'actions dont l'objectif est de poursuivre l'élévation des niveaux de qualification (apprentissage, RSMA...)



5. Assistance technique

0,070 M€ de FSE ont été programmés en 2010. Ils correspondent à la programmation 2010 de frais de mission des agents de l'Etat intervenant dans la gestion du FSE et au programme pluriannuel des missions des agents de la Région intervenant dans la gestion du FSE.

	M€ engagé en 2010		FSE prévu à la maquette
Assistance technique	0,070	16,7%	0,418 M€



6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds, FEDER, FSE, FEADER et FEP, visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'île de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication pluri fonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeur de l'Union européenne. - Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens intervenant dans le cadre des 5 programmes.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action pluri-fonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5 juin 2008, une nouvelle version a été transmise le 10 juillet 08. Cette dernière version du plan de communication pluri-fonds 2007-2013 a été adoptée le 06 février 2009.



Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et de communication un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permettra de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ l'organisation d'une conférence de presse,➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV.</p> <p>Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Tirage de 1 000 exemplaires➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007 et poursuite à l'occasion des différents événements (séminaires, formations, rencontres...
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Courrier de diffusion tripartite➤ Réalisation de 500 clés USB (Réédition prévue sur la base des PO révisé)➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre à 15h20, le 13 décembre à 11h30 et le 15 décembre à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes - Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public... <p><u>Action réalisée en novembre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 450 parapluies (Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...)
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	Action en cours



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<p><u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes réglementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 202 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2010.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	<p>Lancement du nouveau site en octobre 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 191 documents mis en ligne (au 31 décembre 2010) ➤ Plus de 31 372 visiteurs (de janvier 2010 à décembre 2010) <p><u>Action réalisée en novembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (17 412 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010)
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Impression de 1000 exemplaires➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. <p>A réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Actions 9 mai 2008, 2009 et 2010 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur, articles de presse...➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none">- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,- Participation au tournage des différents sujets et interviews- Diffusion en « prime time »
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Réunion.➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée en 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale CNS de novembre 2010. (3 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, deux reportages vidéo sur internet et un reportage télé)
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	<u>Action en cours</u>
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr.</p>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés➤ Réalisation de 17 fiches projet➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV <p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet)➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées➤ 1 module « régimes d'aides » a été mis en œuvre en collaboration avec la DEGEOM (environ 60 personnes) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE) (environ 60 personnes)➤ 1 session sur le FSE➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants)➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants)



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007,➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008,➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.➤ 20 ans de l'AGILE et du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2010 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<p><u>Action réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder) ➤ Inauguration de lycées et collèges (feder) ➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <p><u>Action réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage)



Ile de La Réunion – Programme FSE 2007-2013
Rapport Annuel 2010